REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2024-04

Séance du 15 janvier 2024

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 janvier 2024, s'est réuni dans les locaux de la mairie déléguée d'Evires, sise 1 Place de la Mairie – Evires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 22 - Pouvoirs : 4 - Votants : 26

OBJET : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE TOUT USAGE SUR LA PARCELLE 204B 2595A AU PROFIT DES PARCELLES 204 B 1986, 204 B 2593, 204 B 1983B, 204 B 2595 B SITUE 40 ROUTE DU PRAZ – COMMUNE DELEGUEE DES OLLIERES

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ALLEGRET-PILOT A. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – FILLION L. – FUMEX A. – HERAUD T. – JACOB C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : BURDIN C. (pouvoir à BOUCLIER.S) – ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à DAUBERCIES M-C.) – RÉVEILLON É. (pouvoir à ALAIS I.) – ROPHILLE C. (pouvoir à ALESINA C.)

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – LAFFIN C. – RIGOBERT S. – VINDRET R

Secrétaire de séance : REYDET N.

Entendu l'exposé suivant :

OFIS-IDEIS sollicite la commune pour obtenir une servitude comprenant un droit de passage piétonnier et de tous véhicules en tout temps et heures depuis la route du Praz, sur la parcelle 204 B 2595.

La parcelle 204 B2595 fait l'objet d'un bail emphytéotique avec la société HALPADES, cette même demande a donc été faite auprès de cette société *(annexe - Plan servitude OFIS IDEIS).*

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu la délibération n°2017-48 du 13 février 2017 portant autorisation de signature d'un bail emphytéotique pour la construction de logements sociaux et constitution de servitude publique,
Vu le bail emphytéotique signé le 31 juillet 2017 par la commune de Fillière au profit de la SA Halpades pour la construction de logements sociaux et constitution de servitude publique,

Considerant le permis de construire n° 074 282 23 A 0058 délivré le 20 octobre 2023 à la société IDEIS pour la construction d'un collectif de 10 logements et un local sur les parcelles 2040B-1985, 2040B-1987, 2040B-2593, 2040B-1986 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la constitution d'une servitude de passage tout usage (véhicules et piétons) sur la parcelle 204B 2595a au profit des parcelles 204 B 1986, 204 B 2593, 204 B 1983b, 204 B 2595b situé 40 route du Praz – Les Ollières – 74370 FILLIERE ;

- **PRECISE** que l'ensemble des frais relatifs à la constitution de la servitude (frais de géomètre, de bornage, frais d'acte, etc.) seront à la charge du bénéficiaire ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le secrétaire de séance
Nadine REYDET

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 13 FEV. 2024
Publication le : 13 FEV. 2024

COMMUNE DE FILLIERE (Haute-Savoie) RF

Plan de servitude – OFIS -IDEIS (annexe point 6 - CM du 15/01/2024)

Adresse / Lieudit : 40 et 56c route du Praz
Section : B
Parcelle(s) n° : 1985-1986-1987-2593

Propriété de la Commune de FILLIERE

PLAN DE RETABLISSEMENT DE LIMITE PLAN DE DIVISION

Plan d'État des Lieux portant définition de l'Alignement Individuel

Echelle : 1/250

Topographie

- Borne existante béton
- Tréfond existant
- Clou d'arpentage existant
- Borne nouvelle Hisne
- Clou d'arpentage nouveau
- Tréfond nouveau
- Mur et appartenance
- Clôture
- Bordure / trottoir
- Bord enrobé
- Talus
- Bâti dur
- Bâti léger
- 189 Numéro Cadastre

Application du plan cadastral réalisée par agrandissement et calage du plan au 1/1000. L'application cadastrale représentée ne confère aucune garantie juridique ni droit de propriété

Limite issue du DMPC n°204 773R, établi par M. François MAGNANT géomètre expert à Allonzier la Caille (Ref : 14136). DMPC approuvé le 16/11/2016

Limite bornée le 18/08/2014 M. François MAGNANT géomètre expert à Allonzier la Caille (Ref : 14136)

Réunion de rétablissement de limites effectuée le 07/09/2023

Alignement du Domaine Public
Arrêté n° du ..../..../....

EN COURS DE VALIDATION

Les cotations sont exprimées représentant des distances horizontales
Les surfaces inférieures en m² sont arpentées.
Les surfaces supérieures exprimées en ares (a) sont des contenances fiscales

Division parcellaire

~~189~~	Ancien numéro	a, b, c...	Désignation provisoire
- - - -	Division réalisée	1510	Nouveau numéro

réitérée le 29/11/2023 (GM)

D.M.P.C. n° Cadastre d'Annecy en date du

Les limites décrites étant issues de la présente division ne seront réelles et certaines que lorsque le présent plan de division aura été annexé à un acte authentique

géode
614, avenue de Bonlieu
74370 VILLAZ
Tel : 04 50 60 60 70
villaz@geode.cc
www.geode.cc

Dossier : GV 22043
Système Geodesique RGF 93-Projection CC46
Levé de calage effectué le : 12/09/2022
Fichier : 22043.dwg
Présentation : BO-DIV
Plan établi le : 07/09/2023
Mis à jour (Ind. C) le : 13.12.2023

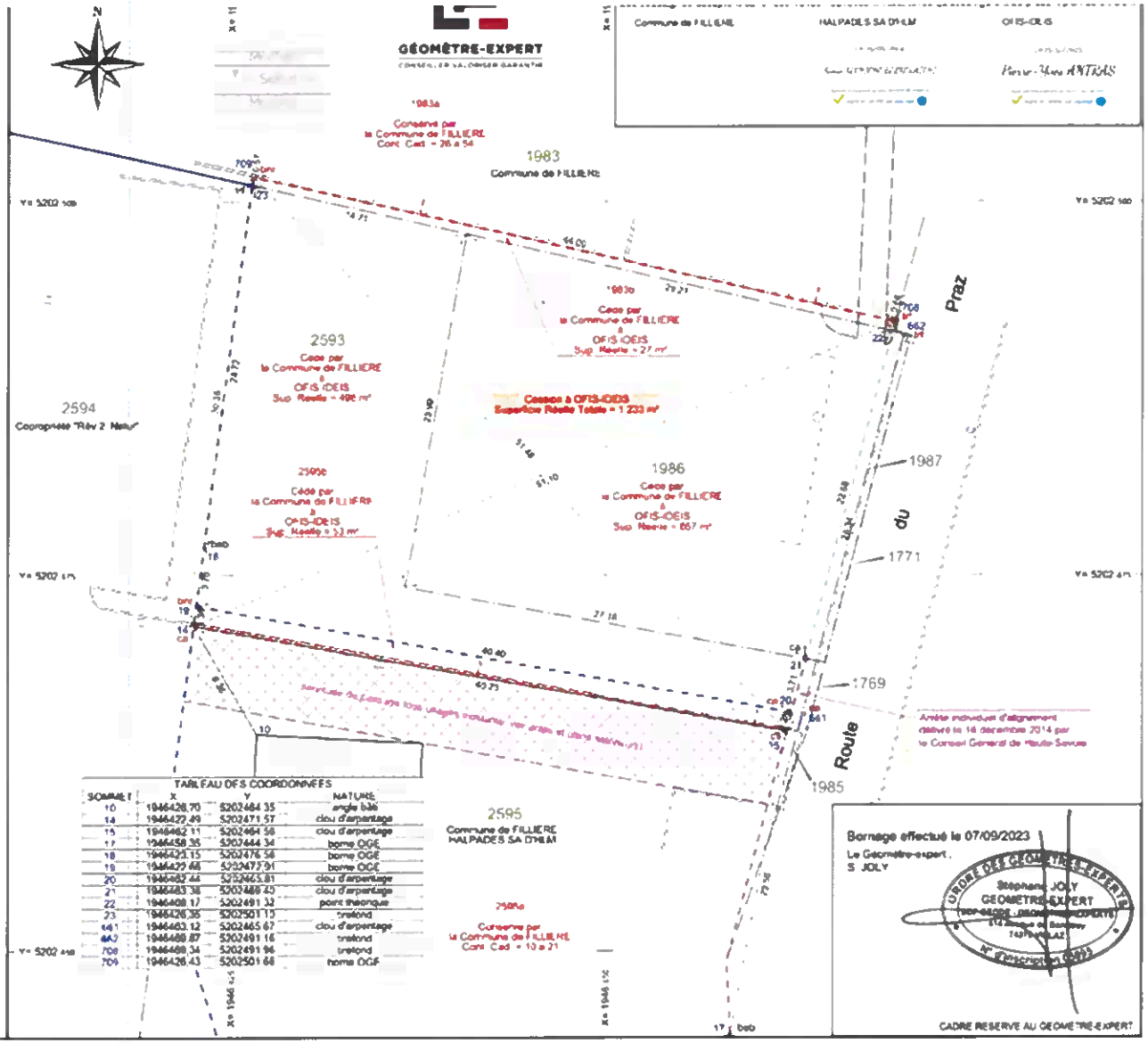

TABLEAU DES COORDONNEES

SOMMET	X	Y	NATURE
10	1946428.70	5202484.35	angle bâti
14	1946422.49	5202471.57	clou d'arpentage
15	1946462.11	5202464.58	clou d'arpentage
17	1946458.35	5202444.34	borne OGE
18	1946423.15	5202476.58	borne OGE
19	1946422.48	5202477.91	borne OGE
20	1946462.44	5202465.81	clou d'arpentage
21	1946463.38	5202468.45	clou d'arpentage
22	1946408.17	5202491.32	point théorique
23	1946426.35	5202501.13	tréfond
661	1946463.12	5202465.67	clou d'arpentage
662	1946468.87	5202491.16	tréfond
708	1946408.34	5202491.96	tréfond
709	1946426.43	5202501.68	borne OGE